



Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2017/057
Convention de partenariat
entre
l'association ARDEMUS et
la commune de Millau

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 mars 2017
Le Maire



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIT ABSENTE : Elodie PLATET,

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le - **7 AVR. 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2015/209 du 29 octobre 2015 portant tarifs services publics,

Vu la délibération n°2016/106 du 26 mai 2016 portant tarifs Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que l'association ARDEMUS organise deux manifestations culturelles sur la Ville de Millau en 2017 : le séminaire national de la Fédération Nationale des Chorales Scolaires et le projet annuel autour du chant choral avec les écoles et des associations locales, autour de la thématique « Amérique du Nord ».

Considérant que la ville souhaite soutenir l'association ARDEMUS, en lui apportant son soutien technique pour la réalisation de ses activités du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, via une convention,

Considérant que le soutien de la Ville correspond à :

Pour le Séminaire National des Chorales Scolaires :

- La mise à disposition du studio Martha Graham et la salle Senghor du 20 au 22 mars 2017 pour un montant de 500 € au lieu de 3 300 € et la mise à disposition gratuite de la salle René Rieux valorisée à hauteur de 240 € soit une valorisation totale de 3 040 €,

Pour le projet annuel autour du chant choral sur la thématique « Amérique du nord » :

- La mise à disposition gratuite de la salle Senghor et du studio Martha Graham du 15 au 20 mai 2017 valorisée à hauteur de 3 950 € et la mise à disposition gratuite de la salle René Rieux les 15 et 17 mai 2017 valorisée à hauteur de 745 € soit une valorisation totale de 4 695 €.

Considérant que l'association ARDEMUS prendra en charge les frais de chauffage et de fluides de la salle René Rieux, Aussi, après avis favorable de la Commission culture du 22 mars 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents,
3. **DE DEROGER** la délibération n°2016/106 portant tarifs publics pour la mise à disposition de la salle René Rieux,
4. **DE DEROGER** la délibération n°2016/209 portant tarifs publics pour la mise à disposition des salles de la Maison du peuple,

Cette dépense sera imputée sur le budget 2017 du service Culture
TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2017/058
Convention de partenariat
entre
l'association Millau en Jazz
et la commune de Millau

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 24 mars 2017
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIT ABSENTE : Elodie PLATET,

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le - **7 AVR. 2017**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2016/247 en date du 15 décembre 2016 portant subventions assorties de conditions d'octroi,

Considérant que l'association « Millau en Jazz » créée en 1992, porte chaque année le festival de jazz qui se déroule en Ville, et qui contribue largement à l'animation et à l'attractivité de notre cité durant la période estivale. La convention qui liait la Ville à l'Association est venue à échéance le 31 décembre 2016, et il convient aujourd'hui d'examiner le renouvellement de ce partenariat,

Considérant que la notoriété du festival de jazz de Millau est bien établie, la Ville se réjouit de bénéficier chaque année d'une programmation de grande qualité, reconnue par tous les amateurs, mais aussi par le grand public, grâce à une variété de musiciens et de genres musicaux très éclectiques. Cet événement, qui se déroule sur 8 journées à Millau, consacre la moitié de son budget à la programmation artistique, malgré le poids technique, la communication et les hébergements des musiciens, grâce à l'implication de ses cadres mais aussi de l'ensemble des 50 membres bénévoles de l'Association,

Considérant que depuis 21 ans l'Association a développé son activité en dehors de la période estivale, et programmé des artistes pendant la saison,

Considérant que les Responsables de la Ville et de l'Association se sont rencontrés pour le bilan des trois années écoulées et la présentation des projets,

Considérant que l'Association a parfaitement rempli le contrat établi avec la Ville, elle a fait preuve de professionnalisme en présentant une programmation d'excellence. De plus, un stage multi-instrumental rassemble chaque année plus de